

## Communiqué de presse

### **Cinquième divulgation de la rémunération pour la coopération entre les entreprises pharmaceutiques et les prestataires de soins de santé**

**Une soixantaine d'entreprises pharmaceutiques actives en Suisse publient sur leurs sites web les versements qu'elles ont effectués en 2019 à des acteurs du domaine de la santé pour des prestations de services et de conseils.**

25.08.2020, Zurich. Les travaux de recherche et de développement de nouveaux médicaments et thérapies sont indissociables d'un échange permanent entre les entreprises pharmaceutiques et les médecins, pharmaciens, hôpitaux, centres de recherche et organisations de patients. C'est uniquement à la faveur de cet échange, en effet, que de nouvelles thérapies peuvent être expérimentées et développées et les thérapies existantes améliorées. Il en résulte plusieurs types de coopération entre l'industrie et les différents prestataires de service du domaine de la santé, tels que travaux de recherche, exposés lors de congrès, participation à des comités consultatifs, etc. Ces multiples activités appellent le versement de bonifications adéquates aux prestataires.

#### **61 entreprises pharmaceutiques participent à l'initiative de transparence**

Pour rendre ces relations plus transparentes aux yeux du public, scienceindustries, s'appuyant sur une initiative de la Fédération Européenne des Industries et Associations Pharmaceutiques EFPIA et en coordination avec d'autres associations pharmaceutiques suisses, a adopté le Code de coopération pharmaceutique (CCP) en 2013. Les 61 entreprises signataires réalisent, estime-t-on, environ 85% du chiffre d'affaires de l'ensemble du marché suisse des médicaments soumis à ordonnance.

Le CCP fait obligation aux entreprises pharmaceutiques signataires de régler contractuellement leur collaboration avec des spécialistes et des organisations du domaine de la santé. Les entreprises pharmaceutiques sont tenues de publier chaque année sur leurs sites Internet, au plus tard le 30 juin, les prestations pécuniaires qu'elles ont versées tout au long de l'année précédente. De cette manière, la rémunération qu'ils ont versée aux professionnels et aux organisations pour leurs services en rapport avec les médicaments délivrés sur ordonnance devient transparente et les parties intéressées ont la possibilité de se faire une idée de ces relations.

#### **Des allocations de coopération d'environ 186 millions de francs**

Les entreprises signataires du CCP ont divulgué les montants suivants correspondant aux dépenses de coopération en 2019 : CHF 11,5 millions pour des professionnels, CHF 105,3 millions pour des organisations, CHF 69,1 millions pour la recherche et le développement.

La proportion des versements effectués avec mention individuelle des bénéficiaires a de nouveau évolué de façon positive. Le taux moyen de consentement chez les professionnels s'est élevé à 84,5% (valeur médiane : 91%, signifiant que la moitié des entreprises signataires du CCP obtiennent un taux de consentement moyen de 91% ou plus). Parmi les organisations, le taux de consentement moyen est malheureusement un peu retombé, à 92,3% (mais avec une médiane passant à 100,0%, autrement dit, un taux maximum pour la moitié des signataires du CCP).

La grande majorité des sociétés ont clairement maintenu leur taux de divulgation individuelle à un niveau élevé ou l'ont encore amélioré, ce qui est gratifiant compte tenu des efforts que cela implique. L'évolution

moyenne ne reflète pas entièrement ce tableau, ce que montrent en revanche les valeurs médianes, nettement plus élevées. Peu d'entreprises ont indiqué des résultats décevants.

Cette initiative vise à renforcer encore la confiance du public dans la qualité des prestations de santé et des activités de recherche. L'organisme chargé de surveiller la bonne application du CCP en Suisse est le Secrétariat des Codes, abrité par scienceindustries, l'Association des Industries Chimie Pharma Life Sciences.

**Plus d'informations sous :** <https://www.scienceindustries.ch/pkk>

**Renseignements:**

Marcel Sennhauser  
Responsable Communication & Public Affairs  
marcel.sennhauser@scienceindustries.ch  
Tél. +41 44 368 17 44

Jürg Granwehr  
Responsable Pharma Suisse  
juerg.granwehr@scienceindustries.ch  
Tél. +41 44 368 17 28

**A propos de scienceindustries**

scienceindustries, l'association économique des secteurs chimie, pharma et sciences de la vie, s'attache à créer pour ses quelque 250 sociétés membres des conditions-cadres favorables sur les marchés internationaux. Les entreprises de ces secteurs emploient en Suisse quelque 70'000 personnes. Constituant la première industrie exportatrice du pays, elles fournissent une contribution importante à la prospérité de la Suisse.